# CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Convention entre les soussignés :

1. TRIHOM

   2 Rue Marcel DELEPINE
   ZA du Plateau Ouest
   76460 SAINT VALERY EN CAUX
   N° de SIRET : 37864904000102
   Représenté par: LARCHEVEQUE Nicolas , Responsable de l'Unité Locale d'une part et,

2. CLIENT

   LIP NUCLEAIRE - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - ITN
   Industrie Technique et Nucléaire
   69 rue Jean Zay
   69800 SAINT PRIEST
   Représenté par .....d'autre part,

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

**Article 1 : Nature de la formation**

L'organisme TRIHOM organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage : « PORT DES TENUES TEVA ET CAVA »
- N° de session : R2647VD
- Dates : du 20/11/2026 au 20/11/2026
- Durée : 4:00 heures (le programme du stage est joint en annexe)
- Lieu : ZA du Plateau Ouest 2 Rue Marcel DELEPINE, 76460, SAINT VALERY EN CAUX
- Si un rattrapage est nécessaire après la formation, cette convention couvre sa réalisation aux dates définies et communiquées par TRIHOM.

**Article 2 : Dispositions financières**

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais de la formation, soit un total général de : 207,00 € **HT** (TVA : 20%)

Soit **207,00 €** **HT** par stagiaire (TVA : 20%)

**Article 3 : Personnes concernées**

L'organisme TRIHOM accueillera la ou les personnes suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| Monsieur | BOYARD | Fabrice |

TRIHOM s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015.

**Article 4 : Modalités de règlement**

Règlement à 30 jours date d'émission de facture sauf conditions négociées et validées par un accord cadre (Référence : ).

**Article 5 : Annulation et absence**

Sauf accord ou convention commerciale (Référence: ). Les Conditions Générales de Ventes de TRIHOM sont applicables pour toute absence et / ou annulation.

**Article 6 : Litiges**

En cas de litige, les cocontractants conviendront préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable, des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la présente convention.

**Article 7 : Date d'effet**

La présente convention prend effet à compter de la date de la signature par l'entreprise et prendra fin à l'issue de la session.

Fait en double exemplaire à SAINT VALERY EN CAUX, Le 10/11/2026

Pour l'entreprise (Nom et qualité du signataire) :

Pour l'organisme :




**Les modalités de déroulement et d'évaluation et de sanction de la formation dispensée sont détaillées dans la Fiche Produit annexée à la présente convention.**

R151

# PORT DES TENUES TEVA ET CAVA

**Durée:** 0.50 jour(s) / 4:00 heures

**Public:**

Toute personne devant intervenir en tenue TEVA ou CAVA en /ou hors zone contrôlée.

**Prérequis:**

Formation RP1 ou RP2 pour EDF.
Et
PR1 CC pour ORANO.

**Objectifs pédagogiques :**

Identifier les protections apportées par la Tenue Etanche Ventilée Autonome (TEVA) et par les Cagoules à Ventilation Assistée (CAVA).
Associer les risques / avantages de ces équipements.
Identifier les éléments composant la TEVA et la CAVA et vérifier leur fonctionnement avant leur utilisation.
S'équiper et de se déséquiper avec les TEVA et CAVA conformément aux recommandations du fabricant.
Détecter les défaillances possibles et réaliser les gestes d'urgences.

**Programme :**

Module conçu en collaboration avec Honeywell et 3M

Caractéristiques des tenues TEVA et CAVA.
Avantages, inconvénients et risques associés.
Conditions d'utilisation et vérifications à effectuer.
Techniques d'habillage et de déshabillage.
Procédures d'urgences en situations dégradées.

**Méthodes et supports :**

Pédagogiques : Apports théoriques en salle avec projection de film et mises en situations pratiques en Chantier Ecole.
Techniques : Salle de formation équipée, Chantier Ecole pour les mises en pratiques, Remise d'un document stagiaire.
D 'encadrement : Formateur habilité par TRIHOM.

**Modalité d'évaluation :**

Evaluation : Sommative sous forme de mises en situations pratiques.
Validation : Délivrance d'un certificat de réalisation avec avis.

R151 FP_2 (02/2025)


**Siège Social**
Espace Belliparc - Parc d'Activités du Véron Sud - Rue Yvette Cauchois - 37420 BEAUMONT EN VERON
SAS au capital de 52 566,75€ - RCS TOURS B 378 649 040 - APE 8559A - N° d'activité 24 37 01273 37